
MUNICIPALITE

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL

Nouvelle stratégie de collecte des objets encombrants dès 2009

Renens, le 19 septembre 2008/AP/md

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Depuis 2008, les objets encombrants ne sont plus récoltés mensuellement, mais trimestriellement. Dans le même temps, une deuxième déchèterie, accessible aux habitants de Renens, soit le Centre intercommunal de logistique de Malley, située au chemin de l'Usine-à-Gaz à Renens, s'est ouverte.

Cette façon de procéder a d'une part diminué les frais de transports et d'élimination des déchets, mais d'autre part occasionné de nombreux désagréments de logistique, d'environnement, de sécurité, d'image de propreté, et a nécessité une campagne d'information spéciale. Dès lors, la Municipalité, sur proposition de la Direction Environnement-Maintenance, après avoir analysé la situation, entendu les diverses demandes tant politiques que de la population, tout en répondant à des critères professionnels de tri et de valorisation de la matière, a décidé de proposer une solution mixte de déchèterie mobile complétée d'un service sur appel payant pour personnes à mobilité réduite, handicapées, âgées, qui n'ont pas de véhicule.

Le système de déchèterie mobile consiste à aménager dans cinq zones d'apport réparties sur le territoire communal une mini-déchèterie composée de trois bennes de 15 m³ pour les déchets encombrants (bois, métal, encombrants) ainsi que d'une dizaine de containers pour les autres déchets recyclables (Pet, piles, électronique, etc.). Cette déchèterie se déplacera au rythme d'une fois par mois dans chaque quartier, soit entre 12h.00 et 18h.00 le mercredi et entre 09h.00 et 14h.00 le samedi du mois suivant, et ainsi de suite, à l'exception des mois de juillet et août. Deux collaborateurs seront présents pour l'aide au déchargement, au tri, et surtout pour donner toute l'information nécessaire à la gestion des déchets, tant sur le plan écologique qu'économique. Cette sensibilisation de proximité est l'élément prépondérant de cette solution.

Cette solution est financièrement équivalente à celle appliquée en 2008 avec quatre ramassages annuels, et bien moins onéreuse que celle appliquée antérieurement avec un ramassage mensuel.

Cette prestation est complétée par un service de collecte sur appel payant. Les rendez-vous sont fixés directement avec le CTC qui s'organise pour grouper les chargements sur un jour. Le prix forfaitaire par intervention est fixé à Fr. 50.--, pour autant qu'il s'agisse de déchets encombrants ménagers.

Le coût de ces deux prestations est égal aux prévisions budgétaires de 2008, soit environ Fr. 320'000.-- par année.

Il est important de relever que les communes du district ont presque toutes arrêté le ramassage des objets encombrants au porte-à-porte à l'instar de Prilly, Crissier, Ecublens, et Chavannes-près-Renens dès le 1^{er} janvier 2009.

La Municipalité est convaincue que cette solution mixte permettra de résoudre la propreté en ville, le tri à la source, le réemploi des matières premières, la sensibilisation à la population par un contact direct et l'amélioration des conditions de travail des récupérateurs tout en apportant un service de qualité à la population.

Messieurs Thierry Oppikofer et Olivier Barraud, Conseillers communaux, ont déposé une motion demandant la suppression du ramassage des déchets encombrants et la mise en place d'un ramassage sur appel. La Direction Environnement-Maintenance les a rencontrés. Ils se sont montrés très satisfaits des solutions proposées et vont probablement retirer leur motion.

La Municipalité a décidé de procéder à un dernier ramassage des encombrants et sapins de Noël au porte-à-porte le 6 janvier 2009, tel que proposé dans le calendrier officiel de ramassage 2008.

La déchèterie mobile et le service de collecte sur appel payant seront dès lors mis en place dès le mois de mars 2009. Dans la mesure où il est impératif de bien informer la population sur ces nouveaux systèmes, la Municipalité a décidé de mener une campagne d'information et de sensibilisation jusqu'au début de l'année prochaine.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ